



Comité Directeur

Procès-Verbal n°2

Réunion Plénière du :	Mercredi 31 août 2022
Présidence :	M. William PONT
Secrétaire Général :	M. André VITIELLO
Présents :	Mme Béatrice MONNIER – MM Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA - Albert DI RE - Bruno GIMENEZ – Gérard IVORA – Jérôme LACHEVRE - Antoine MANCINO - Jean PAOLINI – Jean Paul PERON – Alain REVELLO - Jean Paul RUIZ – André SASSELLI - José VIVERO
Excusés :	Mme Cathy DARDON - MM Patrick FAUTRAD – Philippe SULTAN
Assistent à la séance :	Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER (CTD VAR) – M. Jean Pierre MARY

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

NECROLOGIE :

C'est avec une grande tristesse que le District du Var a appris le décès de M. Armand SANTORO, Tour à tour membre de diverses commissions du District, membre du Comité de Direction et Président de la Commission Football Loisir, Armand aura vraiment marqué de son empreinte son passage au sein du football départemental.

A son épouse Marcelle, à ses enfants Véronique et Stéphane, à ses petits-enfants et à toutes les personnes affectées par cette disparition, le District du Var, son Président, les membres du Comité de Direction, des Commissions et les salariés leur présentent leurs très sincères condoléances.



Nous avons appris avec tristesse le décès d'Antoine GRECO, acteur du Football varois durant plusieurs années, notamment au sein du club de l'AS STE MAXIME où il a œuvré en tant que Trésorier et dirigeant, mais également en ayant fait parti des membres du Comité de Direction du District. En cette douloureuse circonstance, le Président, les membres du Comité de Direction et le personnel administratif présentent à sa famille et à ses proches leurs très sincères condoléances.

CORRESPONDANCES

FFF :

- Appel à candidatures pour les phases finales des compétitions nationales saison 2022/2023 ainsi que le calendrier des différents événements. Transmis à la C. des Activités Jeunes et à la C. Futsal.

- Courrier et documents de synthèse sur l'étude quantitative et qualitative de M. Vincent NOLORGUES relatif aux travaux initiés durant la saison 2021/2022 sur la thématique de la féminisation/mixité. Transmis à la C. Mixité/Tournoi/Communication.

LIGUE :

- Adressant les extraits du procès-verbal de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire en date du 05 août concernant les appels du RC LA BAIE, de l'AS ST CYR d'une décision de la Commission Départementale d'Appel Règlementaire du 12 juillet 2022. Transmis à la C. d'Appel Règlementaire.

- Attestation homologuant le classement de l'installations sportive LOULOU GAFFRE 1 à PIERREFEU en T5 SYN jusqu'au 11.01.2032. Transmis au CTDIS

CLUBS :

- **US VAL d'ISOLE** : Explication de l'opposition de quitter le club à une joueuse. Noté.

- **PAYS DE FAYENCE** : Souhaitant inscrire une équipe à 7 dans le championnat des Alpes Maritimes. Transmis au Secrétaire Général.

- **Clubs de DRAGUIGNAN** : Compte rendu de la réunion du Foot Loisirs en Dracénie du lundi 26 août 2022. Noté

DIVERS :

- **Mme COMBA** : Adressant remerciements à la suite du décès de M. Jean Claude COMBA. Noté.

- **CNOSF** : Adressant la proposition de conciliation concernant le litige opposant le RACING FC TOULON au District.

ADDITIF A LA FORMATION DES COMMISSIONS

Commission des Activités sportives : Président : M. Guy BOUCHON

- **FEMININES** : M. Frédéric BAUMANN

INFORMATION



>> Sur proposition de la Commission des Arbitres après la formation initiale en arbitrage du 22 au 25 août 2022 à GAREOULT, le Comité de Direction valide la nomination des arbitres suivants :

- Mounir AZOUGUI (**en attente de rattachement à un club**)
- Emmanuel BEN CHABA (O. DE ST MAXIMIN)
- Tristan BONIS (FC LE LAVANDOU BORMES)
- Bastien CLOUET (**en attente de rattachement à un club**)
- Nicolas DARRIGADE (ETS LORGUES)
- Yossri GHARBI TARCHOUNA (A.S STE MAXIME)
- Luca GUGLIELMI (HIBOU ACADEMIE)
- Ilyan HADJI (AS STE MAXIME)
- Angelo RAVET (**en attente de rattachement à un club**)
- Eric VENTURELLI (**en attente de rattachement à un club**)

LISTE DES CLUBS POUVANT BÉNÉFICIER POUR LA SAISON 2022/2023 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLÉMENTAIRES DANS L'(ou LES) ÉQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes de Ligue ou de District pour toutes les compétitions officielles, y compris, nationales. Les clubs concernés devront indiquer, IMPÉRATIVEMENT, avant le début des championnats, l'(ou)les) équipe(s)

↳ **UN MUTÉ SUPPLÉMENTAIRE :**

COGOLIN (SENIORS D1) – **GRIMAUD** (SENIORS D2) – **LA CADIÈRE** (SENIORS D2) – **JS LE MOURILLON** (SENIORS D3) – **BRIGNOLES** (SENIORS D2) – **LE PRADET** (SENIORS D1) – **SOLLIES FARLEDE** (SENIORS D1) – **VIDAUBAN** (SENIORS D2) – **LES ARCS** (SENIORS D2) – **TOULON PIVOTTE SERINETTE** (SENIORS D3) – **US VAL D'ISOLE** (U18 D1) – **SALERNES** (U15 D3) – **TRANS** (U15 D3) – **BANDOL** (SENIORS D3) – **PTT TOULON** (en attente) – **LORGUES** (en attente) – **CSK OF VAL DES ROUGIERES** (en attente)

↳ **DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES :**

FC SEYNOIS (SENIORS D2 et U16 D1) – **OLLIOULES** (SENIORS D2) – **T. USAM** (U15 D2) - **MAR VIVO** (en attente)

*Prochaine réunion Plénière
le mardi 27 septembre 2022*

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO